

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-057

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	14
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	7
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 Juillet à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Meuzac sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
26 Juin 2025

PRESENTS : DITLECADET Marc, DRUAUX Vincent, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :

RENOUVELLEMENT DE
L'ADHESION A
L'ASSOCIATION
« INTERCOMMUNALITES
DE FRANCE » POUR
L'ANNEE 2025

- BIARNAIX Delphine (Pouvoir à Gilbert TARRADE),
- DE NEUVILLE Christine (Pouvoir à Michel MOURET),
- DUBOIS Jean-Louis (Pouvoir à Marc DITLECADET),
- DUPONT Eric,
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Jean-Paul LONGEQUEUE),
- MARTHON Alain (Pouvoir à Christian LATOUILLE),
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL),
- REDON-SARRAZY (Pouvoir à Guy MONTET).

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy MONTET

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne adhère depuis sa création à l'ADCF (Intercommunalités de France), qui apporte un soutien juridique et technique auprès des EPCI et qui représente ceux-ci auprès des pouvoirs publics.

Il précise que le montant de l'adhésion pour 2025, à savoir, **0.11 € par habitant**, demeure inchangé par rapport à l'année antérieure et propose à l'assemblée de renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le renouvellement de l'adhésion de l'EPCI à cet organisme pour 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président :

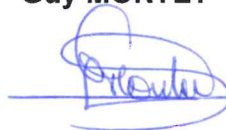
- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250707-2025-057-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MEUZAC, LE 7 JUILLET 2025

Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET

Le Secrétaire de séance :
Guy MONTET



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250707-2025-057-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025